



La définition des VHU

Un véhicule hors d'usage (VHU) est un véhicule à moteur en fin de vie ou un véhicule accidenté que son détenteur remet à un tiers pour qu'il le détruise.

Les VHU contiennent des substances dangereuses pour la santé et pour l'environnement (fluide frigorigène de clim, huile...).



Par ailleurs, les VHU sont des lieux propices à la prolifération des rats porteurs de la leptospirose et des moustiques vecteurs de la dengue et du chikungunya.

C'est pourquoi il est obligatoire de faire traiter son VHU par un centre VHU agréé, et de ne jamais l'abandonner. Le traitement des VHU est gratuit (à condition que la voiture ne soit pas dépouillée de son moteur, roues, etc). Il permet de donner une seconde vie à certains composants et de recycler le reste des matériaux.

L'avancement de la filière en Guadeloupe

Publication de la réglementation française : Décret et arrêté

Agrément des éco-organismes

Mise en œuvre filière amont : adhésion, déclaration des mises en marché, éco-contribution

Sélection des prestataires : transport et traitement

Développement du réseau de collecte

Filière effective

Atteinte des objectifs réglementaires

Les chiffres clés de la Guadeloupe

- Gisement moyen de 12 000 VHU par an, soit 10 900 tonnes
- 7 362 tonnes de VHU collectés en 2013
- 6 centres VHU agréés pour la dépollution et le traitement des VHU
- Taux de réemploi et de valorisation estimée entre 80 et 85 % de la masse collectée en 2013
- 1 éco-organisme qui anime la filière pneus et batteries :



Que deviennent vos VHU ?

1. Collecte des VHU en centres VHU agréés

Apport des VHU par leurs détenteurs dans les centres VHU agréés ou par la Région Guadeloupe lors de campagnes de collecte

2. Dépollution

Extraction huile, batterie, fluide frigorigène de clim liquide de refroidissement, etc. Conditionnement des substances dangereuses par SARP Caraïbes et expédition en métropole pour une élimination conforme.

3. Démantèlement du VHU

Extraction de pièces détachées en vue de leur revente, démontage des pièces volumineuses (pare-chocs, pneumatiques...)

4. Regroupement / conditionnement

Compactage des carcasses et export

5. Prétraitement et valorisation des matériaux

Broyage par un broyeur agréé ; Tri des différents composés métalliques et non métalliques, puis valorisation matière

Véhicule Hors d'Usage (VHU)

Où déposer votre voiture hors d'usage ?

Déposez votre voiture hors d'usage dans un centre VHU agréé. Ce service est gratuit (à condition que le VHU ne soit pas dépouillé de toutes ses pièces de valeurs).



- 1 - **Antilles Environnement Recyclage (AER)**, ZI Jaula 97129 LAMENTIN , 0590 28 29 10
- 2 - **Société Nouvelle de Récupération (SNR)**, Rue Henri Becquerel 97 122 BAIE-MAHAULT, 0590 38 11 95
- 3 - **AUTO Casse (Garage Laurent)**, Rue Georges Claudel, ZI de Jarry 97 122 BAIE-MAHAULT, 0590 38 09 78
- 4 - **AUTO Casse Plus**, Boisripeaux 97139 LES ABYMES, 0590 20 51 63
- 5 - **CARITRANS**, Zac de Valkanaers 97 113 GOURBEYRE, 0590 81 71 16
- 6 - **CASSE AUTO NICOLAS** (en cours d'agrément), LD Blanchet 97123 BAILLIF, 0590 81 10 10

Vous pouvez signaler un VHU qui vous importune auprès des services techniques de votre commune ou bien auprès de la police municipale.

Pour en savoir plus...

- Consulter le site de la Région Guadeloupe : www.regionguadeloupe.fr
- Rendez-vous sur le site Internet de TDA : <http://tdaguadeloupe.com/>
- Téléchargez le rapport complet sur <https://guadeloupe.ademe.fr/mediatheque/publications/dechets>
- Consultez le rapport de l'**Observatoire des Déchets de Guadeloupe** (Région Guadeloupe, Conseil Général, DEAL, ADEME).